



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre

Paris, le - 9 DEC. 09 - 017234
N° /DEF/

Le ministre de la défense

à

Destinataires « in fine »

OBJET : Actualisation du plan d'action environnement du ministère de la défense.

REFERENCE : Lettre n° 018503/DEF du 21 décembre 2007.

P. JOINTES : a) Annexe 1 - nouveau plan d'action ;
b) annexe 2 - liste des bases de défense à équiper en compteurs ;
c) annexe 3 - liste des opérations de rénovation énergétique ;
d) annexe 4 - liste des opérations immobilières HQE.

Pour amplifier les efforts du ministère en matière d'environnement, j'avais doté le ministère de la défense d'un plan d'action en décembre 2007. Sur la cinquantaine d'actions lancées alors, dix-neuf sont aujourd'hui clôturées.

A une première phase consacrée à s'organiser, analyser, auditer et à se doter de documents de base succède maintenant une phase orientée vers la réalisation et l'investissement.

Par ailleurs, l'évolution rapide du référentiel des textes dans le domaine du développement durable ainsi que la volonté d'exemplarité de l'Etat imposent de mettre à jour ce plan d'action.

Ce nouveau plan, que je vous demande d'appliquer avec détermination, développe de nouvelles mesures dans les domaines de la gestion de la biodiversité, de la maîtrise de l'énergie et de

l'infrastructure durable, de la gestion des matériels en fin de vie, des substances dangereuses et des déchets. Il reconduit les efforts qui doivent être poursuivis sans fléchir dans la mise aux normes de nos sites, de nos installations classées et de la gestion de l'eau.

Au total trente-trois actions nouvelles figurent dans ce plan actualisé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'M' that loops back to the right and ends with a short horizontal stroke.

Hervé MORIN

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Chef d'Etat-major des armées ;
- Monsieur le Directeur général pour l'armement ;
- Monsieur le Secrétaire général pour l'administration ;
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de terre ;
- Monsieur le Chef d'état-major de la marine ;
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- Monsieur le Chef du contrôle général des armées ;
- Monsieur le Directeur central du service de santé des armées ;
- Monsieur le Directeur central du service d'infrastructure de la défense ;
- Monsieur le Directeur interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense ;
- Monsieur le Directeur central de la structure interarmées de maintien en condition opérationnelle des matériels aériens de la défense ;
- Monsieur le Directeur central du matériel de l'armée de terre ;
- Monsieur le Directeur du service de soutien de la flotte ;
- Monsieur le Haut fonctionnaire au développement durable ;
- Monsieur le Chef de la mission d'aide au pilotage.
- Monsieur le Directeur général de l'économat des armées
- Monsieur le Directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)
- Monsieur le Directeur du musée de l'armée
- Monsieur le Directeur du musée de l'air et de l'espace
- Monsieur le Directeur du musée de la marine
- Monsieur le Directeur de l'institut national des invalides
- Monsieur le Directeur général de l'office national des anciens combattants
- Monsieur le Directeur de l'institut des hautes études de la défense nationale
- Madame la Directrice de l'ECPAD
- Monsieur le Directeur du service hydrographique et océanographique de la marine
- Monsieur le Directeur de l'établissement public d'insertion de la défense
- Monsieur le Directeur de l'École polytechnique
- Monsieur le Directeur de l'École nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA)
- Monsieur le Directeur de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)
- Monsieur le directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA)
- Monsieur le Directeur de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)
- Monsieur le Directeur de l'Académie de marine
- Monsieur le directeur de l'institution de gestion sociale des armées (IGESA)
- Monsieur le Directeur de l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique
- Monsieur le Directeur du Centre national d'études spatiales (CNES)

COPIES :

- Monsieur le Directeur du cabinet civil et militaire ;
- Monsieur le Directeur adjoint du cabinet civil et militaire ;
- Monsieur le Chef du cabinet militaire ;
- Monsieur le Conseiller pour le développement durable, l'environnement et le patrimoine.

Annexe 1 :

Nouveau plan d'action environnement du ministère de la défense

1 - Organisation de la gestion de l'environnement au ministère de la défense

1.1. Reconnaissance des chargés d'environnement dans les organismes de la défense

Sur la base des données quantitatives et qualitatives de la Direction des ressources humaines (localisation, emploi à temps partiel/ emploi à temps complet) et des documents d'organisation existants, la DMPA proposera avant le 1^{er} mars 2010 une instruction sur la place et le rôle des chargés d'environnement dans les organismes du ministère, qui tiendra compte de la création des groupements de soutien de base de défense.

1.2. Rapport développement durable

Le rapport développement durable sera établi par la DMPA avec les Etats-majors, directions et services (EMDS) chaque année au mois de juillet. Le rapport 2009 sera certifié par un organisme extérieur au ministère.

1.3. Formation

La DRH-MD (centre de documentation et de formation à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, CDFHSCT) adaptera le contenu des formations relatives à la réglementation des installations classées et des déchets au profit des chargés d'environnement à partir du bilan du nouveau stage de deux semaines mis en place en 2009. Cette formation sera ouverte aux chargés d'environnement affectés dans les établissements publics sous tutelle.

La DMPA renforcera l'accès de « référents régionaux biodiversité » aux formations proposées par l'IFORE (institut de formation à l'environnement).

Les organismes du ministère privilégieront le recours aux formateurs régionaux interministériels mis en place par l'IFORE pour ce qui concerne le bilan carbone et les formations à l'éco responsabilité. La DMPA diffusera à cet effet l'annuaire de ces formateurs.

Le service de santé des armées animera, avec l'appui du service d'infrastructure de la défense et des bureaux régionaux maîtrise des risques, des actions d'information et de formation interarmées au profit des pilotes du processus eau. Un module complémentaire sera organisé au profit des pilotes de processus eau affectés dans les sites disposant de captages d'eau destinée à la consommation humaine.

La DCSID développera en relation avec la mission achats les actions de formation au profit de ses personnels dans le domaine de la gestion de l'énergie dans les infrastructures (bâtiments neufs et anciens).

Ces actions de formations devront être initiées avant le 31 décembre 2010. Un plan de formation d'ensemble (cahier des charges de la formation, personnels visés, programmation du financement) sera élaboré par la DMPA avec les EMDS concernés.

1.4. Identification des dépenses environnementales

La DMPA établira pour la fin 2009 avec les Etats-majors, Directions et services (EMDS) le périmètre retenu des dépenses d'environnement.

Chaque responsable de programme identifiera au sein de ce périmètre les dépenses destinées à financer les actions en matière d'environnement dont il a la charge et assurera le suivi des montants correspondants et en tiendra la DMPA informée.

1.5. Dimension européenne

Le ministère de la défense développera des réflexions en amont vis-à-vis des positions à faire valoir auprès de la Commission européenne, en relation avec le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM). En aval, un suivi attentif de la législation communautaire et de ses implications pour le ministère de la défense sera exercé par le SGA (DAJ avec appui de l'ensemble des EMDS).

2 - Prise en compte de l'environnement dans les équipements de défense

2.1. Prise en compte de l'impact environnemental dans la préparation de l'avenir

Le ministère poursuivra la démarche de prise en compte de l'environnement dans la préparation et l'acquisition des équipements militaires. La version 2009 du plan prospectif à 30 ans incorpore un chapitre transverse sur l'impact du développement durable sur la démarche capacitaire. Sa déclinaison dans les projets fédérateurs orientant les études de préparation de l'avenir sera engagée en 2009 par la DGA, en liaison avec l'EMA.

Le guide interactif pour la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'armement sera mis à jour et complété.

L'objectif de crédits de recherche consacrés à la dimension environnementale est porté à 9 M€ à partir de 2009.

2.2. Cartographie des substances dangereuses

La DMPA a établi en relation avec la mission démantèlement un guide relatif à la cartographie des substances dangereuses. La DMPA est chargée d'assurer son actualisation régulière.

2.3. Généralisation des passeports verts pour les navires en service

Les passeports verts sont des documents qui répertorient les substances dangereuses d'un navire facilitant l'entretien en service et par la suite la gestion de son démantèlement.

Les 80 navires les plus importants de la marine nationale devront être dotés d'un passeport vert d'ici 2012.

Le nombre annuel des passeports verts réalisés, le retour d'expérience de cette démarche et une évaluation du coût des passeports verts seront communiqués par l'EMM à la DMPA.

2.4. Organisation des actions menées en prévision de la "fin de vie" des matériels de guerre

La mission démantèlement rendra compte au cabinet avant le 31 décembre 2009 de l'étude sur la déconstruction des sous-marins.

La mission démantèlement rendra compte au cabinet avant le 31 décembre 2009 de la réflexion menée sur l'intérêt de créer une entité unique ministérielle de pilotage du démantèlement et de l'exportation des matériels en fin de vie.

Le besoin de financement du démantèlement des matériels en fin de vie sur les six prochaines années sera affiné, pour le 31 décembre 2009 par l'EMA, dans le cadre de l'enveloppe déjà prévue. En outre, la programmation du financement de l'élimination des roquettes MLRS (Multiple Launch Rocket System) devra être établie.

La DAJ précisera avant le 31 décembre 2009 la faisabilité juridique de « l'océanisation » de navires à l'occasion de tirs d'essai d'armes de combat.

2.5. Déploiement de la procédure d'exemption défense relative au règlement REACH

La DGA et le SGA (DMPA et DAJ) participeront à la mise en place des textes réglementaires régissant la procédure d'exemption défense relative à REACH puis au déploiement de cette procédure et de l'organisation correspondante au sein de la DMPA avant le 31 décembre 2010.

3 - Déchets et substances dangereuses sur les sites de la défense

3.1. Mise en œuvre du schéma directeur déchets ministériel

Chaque chef d'organisme établira un bilan annuel quantitatif par type de déchet produit (déchets dangereux / déchets non dangereux / ordures ménagères) permettant de mesurer et de réduire autant que possible la production de déchets à la source. Les bilans annuels consolidés sont fournis par les EMDS une fois par an à la DMPA, dans le cadre du rapport annuel développement durable.

Collecte sélective et valorisation des déchets

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008, 100 % des cartouches d'impression usagées devront être reprises par les prestataires ou par des structures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou employant une majorité de personnes handicapées pour le 31 décembre 2010.

Pour le 31 décembre 2012, la collecte sélective et la valorisation ou le recyclage pour les papiers blancs¹, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles devra être établie pour chaque base de défense. Les marchés de nettoyage et les marchés d'enlèvement des déchets devront comporter à cet effet systématiquement des clauses relatives au circuit des papiers et à leur valorisation (en lien avec le traitement des déchets). A cet effet, la DMPA établira en relation avec les services acheteurs un recueil de clauses types recommandées pour la rédaction des

¹ 60% des papiers blancs devront être recyclés pour le 31 décembre 2010.

contrats d'élimination des déchets avant le 1er juillet 2010.

Un système de collecte sélective des bio déchets (déchets de la restauration collective, déchets de l'entretien des espaces verts) devra être mis en place avant le 31 décembre 2012 dans tous les organismes situés dans une collectivité locale qui organise une collecte sélective de ce type et dans tous les établissements propriétaires d'espaces verts permettant une valorisation des déchets verts sous forme de composts.

Les EMDS recenseront les stocks inutilisés de matériels ou de rechanges appelés à entrer dans la catégorie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avant le 31 janvier 2010 et communiqueront ce recensement à la DIRISI dans le cadre du marché ministériel d'élimination.

Centre d'entreposage des déchets

Les EMDS transmettront à la DMPA et au CGA/IIC avant le 31 décembre 2009 la situation exacte des 25 installations de stockage en situation irrégulière (démantèlement prévu suite à restructuration, abandon de l'activité, prise en compte dans un dossier de site, etc.). Pour ces installations, un calendrier de régularisation de la situation sera transmise à la DMPA et au CGA/IIC avec la planification des travaux ; cette planification tiendra compte des capacités réelles à financer et à réaliser les opérations programmées.

Tous les dossiers devront être transmis à la DMPA avant le 31 décembre 2010.

Gestion des déchets dans les sites cédés

Les EMDS vérifieront la mise en place d'un plan particulier d'élimination de tous les déchets par site pour les sites qui seront fermés, conformément à l'instruction n° 5455 DEF/CAB du 17 avril 2007 relative aux opérations de dépollution dans le cadre d'un transfert de propriété ou de jouissance des sites relevant du ministère de la défense. La liste annuelle de ces plans sera fournie à la DMPA et au CGA/IIC au 1^{er} janvier de chaque année.

3.2. Rationalisation de l'entreposage des déchets faiblement radioactifs

La Direction centrale du matériel (DCMAT) pilotera le regroupement de l'entreposage du petit radioactif (matériels terrestres) sur le site de Neuvy-Pailloux (Indre). L'armée de l'air pilotera celui du petit radioactif thorié issu du démantèlement des aéronefs sur le site de Châteaudun (Eure-et-Loir).

3.3. Gestion des déchets amiantés

L'instruction ministérielle sur la gestion des déchets contenant de l'amiante a été signée le 8 juin 2009 par le directeur de cabinet du ministre de la défense. Elle prévoit que chaque EMDS la décline si nécessaire en fonction de son organisation. Chaque état-major, direction ou service transmettra ce document à la DMPA avant le 1er mars 2010.

3.4. Gestion des déchets outre mer et à l'étranger

Les forces françaises stationnées outre-mer et à l'étranger ont accumulé, au fil des ans, des déchets industriels. Cette accumulation est due à l'absence de filières d'élimination sur place ou compatibles avec le code français de l'environnement. Pour éliminer ces déchets en métropole, le futur SCA (service du commissariat des armées) passera un marché avant le 31 décembre 2010. Cette opération sera renouvelée dans 5 ans.

3.5 Déconstruction des ouvrages de l'ex direction des centres d'expérimentation nucléaires (ex DIRCEN) en Polynésie française sur l'atoll d'Hao

Dans le cadre de la déconstruction des ouvrages de l'ex DIRCEN, le ministère de la défense a déjà mis en place ces dernières années un financement à hauteur de 4,240 M € sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « gestion du patrimoine immobilier de l'Etat » et 1,5 M € en 2009 dans le cadre du plan de relance.

Le ministère étudiera un plan de déconstruction des ouvrages sur la base de l'étude réalisée, des capacités industrielles locales et des capacités de financement.

4 - Infrastructures durables et énergie

La Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dispose que tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics doivent faire l'objet d'une rénovation d'ici à 2012 avec traitement de leurs surfaces les moins économes en énergie. Cette rénovation aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans.

Dans le cadre de ces objectifs, le SID mettra à disposition des EMDS l'ensemble des recommandations en matière de construction durable et d'énergie sous forme de guides.

4.1. Mise en œuvre d'une démarche d'exemplarité sur les sites pilote

Les quatre sites suivants :

- camp de Mailly ;
- parc d'hydrocarbures du Lazaret ;
- base aérienne 123 d'Orléans-Bricy ;
- école Polytechnique ;

feront l'objet d'un plan d'action pluriannuel (2009-2012) piloté par la DMPA en relation avec les responsables de site.

4.2. Connaissance de la consommation de fluides et des performances énergétiques des bâtiments existants

La connaissance de la consommation de l'ensemble des occupants est le préalable à toute action d'amélioration. Dans cette perspective, la mise en place de compteurs assortis d'un système de télé-relevage sera poursuivie.

4.2.1. Compteurs et télé-relevage

L'action consistant à équiper l'ensemble des bâtiments de plus de 1000 m² en compteurs sera poursuivie et étendue à tous types de bâtiments présentant des enjeux énergétiques importants. En 2009, 80 emprises ont été équipées à hauteur de 10 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

En 2010, la mise en place de compteurs sera poursuivie à hauteur de 10 millions d'euros et s'étendra à environ 40 emprises nouvelles. Le système de télé-relevage sera lancé et fera l'objet d'un dialogue compétitif dès l'année 2010.

Le service responsable de la mise en œuvre de l'action « compteurs/télé-relevage » est le SID.

4.2.2. Audits énergétiques

Les 23 audits énergétiques prévus dans le plan d'action du 21 décembre 2007 seront terminés. Le ministère de la défense pourra participer au programme d'audits énergétiques financés sur des crédits interministériels au titre de la circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'Etat.

Le SID évaluera le coût des audits énergétiques du parc immobilier du ministère de la défense.

La réalisation de ces audits énergétiques et la mise en place des compteurs permettront :

- d'identifier les bâtiments les plus « énergivores », et donc les priorités en matière de rénovation d'immeubles et de réseaux ;
- les profils de consommations sur différentes emprises, liés notamment à la nature et à l'organisation de l'activité professionnelle.

4.3. Optimisation de la fourniture en énergie

4.3.1 Contrats d'électricité et de gaz

Dans le cadre global de la stratégie d'achat d'électricité et de gaz, le SGA (SID et mission achats) communiquera au cabinet avant le 30 juin 2010 un bilan coût/avantages d'une démarche de "certification d'origine renouvelable de l'électricité achetée" ainsi que ses modalités pratiques (imputation, inscription de clauses dans le cadre des prochains contrats).

4.3.2. Raccordement aux réseaux de chaleur urbains

Le SID poursuivra le recensement des sites pouvant être raccordés à des réseaux urbains de collectivités territoriales utilisant des énergies renouvelables (ENR). Ce recensement sera achevé pour le 30 juin 2010 et transmis à la mission achats et à la DMPA. Les travaux correspondants seront programmés en tenant compte de la montée en puissance des Bases de défense.

4.3.3. Mise en place d'installations produisant de l'ENR

Le SID formulera avec les EMDS des propositions en vue d'intégrer systématiquement la prise en compte des ENR dans la production d'énergie : biomasse, photovoltaïque, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur.

Dans ce cadre, trois solutions techniques feront l'objet d'une attention particulière :

- la filière bois-énergie

Le développement des chaufferies bois sera encouragé. Le SID étudiera avec les EMDS les filières d'approvisionnement et l'intérêt « économique-environnemental » de ce type d'installations pour chaque projet.

Une chaufferie bois sera construite sur le camp de la Courtine en 2011.

- la géothermie

Le SID procédera au lancement d'une opération d'étude du recours à la géothermie moyenne énergie. Dans ce cadre, il sera chargé d'identifier avec les armées le site approprié, le calendrier de l'opération, avec les modalités de financement correspondantes. Si les études de faisabilité confirment la possibilité de concrétiser le projet, les travaux seront lancés par le biais d'un contrat de partenariat public-privé.

- le solaire thermique

Les opérations d'infrastructure concernant des bâtiments présentant d'importants besoins en eau chaude sanitaire (hébergement, alimentation, loisirs...) prendront systématiquement en compte une production d'eau chaude sanitaire solaire.

- les ENR outre-mer

Sur la base du retour d'expériences sur le recours aux énergies renouvelables déjà engagé, les armées, en liaison avec le SID, formuleront des propositions concernant la prise en compte des ENR outre-mer.

- L'énergie photovoltaïque dans le cadre d'autorisations d'occupation temporaire (AOT)

L'entrée en service d'une installation photovoltaïque sur le site d'Istres est prévue en 2010. La DMPA poursuivra un retour d'expérience continu sur ce dossier et proposera au cabinet un ou plusieurs sites d'accueil de nouvelles installations photovoltaïques sur toitures en accord avec les états-majors, directions et services dès que possible.

Le ministère de la défense ne retient pas le principe d'installation de fermes photovoltaïques au sol sur ses emprises. Le ministère de la défense le favorisera sur les terrains cédés qui s'y prêtent.

4.4. Constructions durables

4.4.1. Constructions neuves

- Les projets lancés en démarche « Haute qualité environnementale » (HQE), dont la liste et le calendrier sont joints en annexe, seront poursuivis.

- Tous les projets de constructions neuves non spécifiques intégreront le niveau « basse consommation d'énergie ». Ils respecteront en outre les conditions suivantes : étiquette énergie B et étiquette climat C.

- Deux opérations programmées en 2011 seront par ailleurs conduites selon la norme des « bâtiments à énergie positive » :
 - Epinal (88) - 1^{er} régiment de tirailleurs - caserne Varaigne – construction de bureaux à la caserne Varaigne (EMAT),
 - Charleville-Mézières (08) – 3^{ème} régiment du génie - casernement du Bois Fortant - construction de bureaux et de chenils (EMAT).
- Le projet de regroupement de l'administration centrale sur « Balard » fait l'objet d'une démarche environnementale HQE.

4.4.2. Rénovations

Sept opérations de rénovations énergétiques exemplaires seront lancées en 2011 par le SID. La norme recherchée est la norme basse consommation d'énergie ; ces travaux devraient permettre de réduire de façon très significative les consommations énergétiques. Les opérations concernées sont mentionnées en annexe.

4.4.3. Contrats de performance énergétique (CPE)

Le contrat de performance énergétique est l'un des outils qui permettra de mener à bien les projets de constructions neuves et de rénovations visant la meilleure performance énergétique des bâtiments. Dans cette perspective, une expérimentation a été lancée sur quatre sites : la base aéronavale de Lann-Bihoué, le camp de la Valbonne et le site de Chambéry Roc Noir, l'HIA Percy. Cette action CPE est prioritaire. Le Service d'infrastructure de la défense (SID) en communiquera le calendrier à la mission achats et à la DMPA.

5 - Installations classées (ICPE/IOTA)

5.1. Installations classées pour la protection de l'environnement en situation irrégulière

Les autorités délégataires transmettront à la DMPA les dossiers d'ICPE soumises à déclaration encore en situation irrégulière, avant le 31 décembre 2009.

Afin de disposer d'un meilleur suivi, la DMPA est chargée de la mise à jour sur l'intranet du fichier interarmées des installations classées (ICPE/IOTA).

5.2. Mise en conformité des réservoirs enterrés de liquides inflammables

L'arrêté du 18 avril 2008, qui modifie l'arrêté du 22 juin 1998, relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et de leurs équipements annexes, prescrit que les installations existantes doivent être mises en conformité, au plus tard le 31 décembre 2010 soit en étant dotées d'une double paroi en acier équipé d'un système de détection de fuite, soit en étant placées dans une fosse constituant une enceinte fermée et étanche ou en étant conçues de façon à présenter des garanties équivalentes aux dispositions précédentes.

Les EMDS feront parvenir à la DMPA un nouveau calendrier prévisionnel de retrait des réservoirs à simple enveloppe encore à éliminer avant le 31 décembre 2009. Ce calendrier tiendra

compte des capacités réelles à financer et à réaliser les opérations programmées.

5.3. Protection de la ressource en eau par la pose de dispositifs anti-retour

Toutes les installations classées raccordées à un captage d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable doivent être équipées par les responsables de site de dispositifs anti-retour afin d'éviter une pollution des captages d'eau et du réseau public.

Les états-majors, directions et services feront parvenir à la DMPA un nouveau calendrier prévisionnel de mise en place des dispositifs encore à installer, avant le 31 décembre 2009. Ce calendrier tiendra compte des capacités réelles à financer et à réaliser les opérations.

5.4. Installations de rejets d'eau pluviale et stations d'épuration (IOTA)

De nombreuses stations d'épuration et installations de rejets d'eau pluviale ont été créées avant que n'entrent en vigueur les réglementations et normes applicables actuellement et relèvent donc du régime juridique de l'antériorité. L'ensemble de ces installations soumises à autorisation et déclaration devront faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ou d'un dossier de déclaration d'exploiter auprès du CGA/IIC avant le 31 décembre 2012. Le calendrier prévisionnel 2009-2012 de transmission des dossiers doit être respecté. Au 1^{er} janvier de chaque année les EMDS concernés transmettront à la DMPA et au CGA/IIC la mise à jour de la programmation en justifiant les écarts. Le premier envoi se fera pour le 1er janvier 2010.

6 - Gestion de l'eau

6.1. Prise en compte de la vulnérabilité des cours d'eau

De nombreux cours d'eau traversent ou bordent les terrains militaires. Les différents rapports de l'inspection des installations classées et les audits environnement des sites pilote ont révélé les risques de pollution liés aux activités du ministère de la défense (eaux pluviales, rejets domestiques et assimilés, industriels, activité opérationnelle) sur ces milieux aquatiques. Afin d'homogénéiser et renforcer les actions de surveillance nécessaires, la DMPA établira avec l'aide du CGA/IIC un guide de bonnes pratiques avant le 1^{er} juillet 2010.

6.2. Captages d'eau destinés à la consommation humaine.

Le ministère de la défense gère des captages d'eau destinée à la consommation humaine pour ses besoins propres, qui doivent faire l'objet d'une autorisation ministérielle de prélèvement et d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine délivrée par la DMPA, après instruction par le Service de santé des armées.

Ainsi, 35% des captages, dont les périmètres de protection ne débordent pas de l'emprise militaire, devront bénéficier d'un arrêté d'autorisation au 31 décembre 2009, 70 % au 31 décembre 2010 et 100% au 31 décembre 2011. La DMPA, avec appui technique de la DCSSA communiquera au cabinet du ministre de la défense les difficultés financières et juridiques rencontrées pour la régularisation des captages d'eau dont les périmètres de protection débordent de l'emprise militaire.

7 - Développement du covoiturage et de l'éco conduite au sein du ministère de la défense

La DMPA étudiera la faisabilité d'un outil de covoiturage au profit des personnels de la défense avant le 31 décembre 2009.

La Mission prévention et sécurité routières dans les armées (MPSRA), après avoir développé en 2008 un module de sensibilisation écoconduite dans le programme de stage de formation des cadres éducateurs en prévention et sur son site intranet (www.sga.defense.gouv.fr), proposera une formation de formateurs en écoconduite au profit de cadres formateurs des armées, directions et services avant le 31 décembre 2009.

8 - Bruit des aéronefs : actualisation des plans d'exposition au bruit (PEB)

En raison de la modification du plan de stationnement des armées et de l'évolution du trafic sur ces aérodromes, la révision des plans d'exposition au bruit des aérodromes militaires (sur la base du nouvel indice de calcul de bruit Lden) a pris du retard.

Il ressort cependant des simulations effectuées une augmentation significative des zones interdites à la construction de logements (zones A et B). Afin de disposer d'une vision précise de la situation, les avants projets de PEB de ces aérodromes seront transmis dans les meilleurs délais aux Préfets concernés, selon le calendrier suivant : 35 % au 31 décembre 2009, 70 % au 31 décembre 2010 et 100% au 31 décembre 2011.

9 - Biodiversité et espaces protégés

Le ministère de la défense continuera à préserver la biodiversité sur les emprises qu'il utilise pour ses indispensables activités de préparation opérationnelle et d'essais, qui constituent la finalité première et prioritaire des terrains militaires.

9.1. Mise en place d'un SIG (système d'information géographique) défense intégrant les données environnementales

Aujourd'hui, les statuts particuliers des terrains (sites Natura 2000, parcs nationaux, sites classés au titre de la loi 1930 ...), commencent à être recensés mais ne renvoient à aucune cartographie précise. La DCSID réalisera pour le 1^{er} janvier 2010 une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système d'information géographique comportant des données environnementales applicables aux espaces d'activités militaires. Cette étude précisera le coût et les modalités du déploiement de ce SIG, dont le calendrier sera fixé en 2010.

9.2. Partenariat écologique avec la FCEN (Fédération des conservatoires des espaces naturels)

Six (6) camps de l'armée de terre (camps d'Avon, de Montmorillon, de la Valbonne, de Sissonne, de Canjuers et de Souges) font l'objet depuis les années 80 de conventions de partenariat écologique avec des conservatoires régionaux et départementaux des espaces naturels (CEN). Ces conventions ont permis de favoriser et mettre en œuvre une gestion durable de ces camps, compatibles avec leur affectation, à la satisfaction des deux parties. Pour conforter ces

conventions conclues localement et en développer de nouvelles, une convention nationale de partenariat écologique, au niveau national a été signée le 3 septembre 2009 entre le ministre de la défense et le Président la Fédération qui regroupe les 30 Conservatoires régionaux et départementaux (CEN) de France.

Dans le cadre de cette convention nationale, les échanges déjà établis avec les conservatoires des espaces naturels sur la base aérienne de Cazaux, le camp militaire de Bourg Lastic et sur la zone B de la réserve naturelle des Cossouls de Crau devront déboucher sur la signature de conventions locales avant le 31 mars 2010.

9.3. Mise en œuvre de la convention nationale avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Le 7 décembre 2006, une convention nationale a été conclue entre le ministère et l'ONCFS. A ce jour, 6 conventions locales ont été conclues sur le camp du Valdahon, sur le camp de la Courtine, sur le champ de tir et de manœuvres de Montmorillon et champ de tir de Biard pour l'armée de terre, sur le camp de Captieux et la base aérienne d'Orléans pour l'armée de l'air.

Pour les camps militaires touchés par des dégâts occasionnés par des animaux (aux cultures riveraines, merlons), les responsables des camps concernés feront appel systématiquement à l'expertise de l'ONCFS.

Dans le souci de mieux faire connaître le savoir-faire et l'expertise de l'ONCFS, les Régions Terre devront organiser avant le 1^{er} juillet 2010 avec les directions régionales de l'ONCFS une action d'information et de formation au profit des commandants en second des sites de l'armée de terre concernés. Les autres organismes du ministère de la défense pourront assister, à leur demande, à ces actions d'informations.

9.4. Protocole d'accord relatif aux conditions de survol des aéronefs militaires

Une convention nationale relative aux conditions de survol des aéronefs militaires sur les massifs pyrénéens, alpins et corses pour la conservation du Gypaète barbu a été signée entre le ministère de la défense, le MEEDDM et la LPO le 20 octobre 2009.

Cette convention a pour objet de protéger le gypaète barbu, espèce menacée figurant dans l'annexe 1 de la directive oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui bénéficie d'un plan national de restauration (en cours de révision). Il fait l'objet de mesures de conservation spéciale concernant son habitat pour assurer sa survie et sa reproduction dans son aire de distribution.

La Direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM) et la DMPA, chargées d'assurer l'application de ce protocole pour le ministère de la défense et de son évaluation, établiront de concert un bilan annuel à l'issue de la période de nidification au 1^{er} octobre 2010.

9.5. Diffusion de guides et fiches techniques

Les objectifs de préservation de la biodiversité doivent être pris en compte dans la conduite des activités militaires et des opérations domaniales ou d'infrastructure.

Afin de faciliter cette prise en compte, le service d'infrastructure de la défense en liaison avec la DMPA, la DAJ et les partenaires extérieurs (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM, FCEN...) complétera ses guides pratiques à destination des agents domaniaux et des conducteurs de travaux.

L'Etat-major de l'armée de terre devra compléter le volet environnemental des guides de l'utilisateur des camps avant le 1^{er} juillet 2010.

Le SGA (DMPA et DAJ) établira un guide sur la prise en compte de Natura 2000 et des autres réglementations dans les activités militaires à destination des responsables de l'entraînement opérationnel. Une première version de ces documents sera préparée avant le 1^{er} juillet 2010.

9.6. Partenariat avec le conservatoire du littoral

Dans le cadre de la convention nationale conclue le 3 décembre 2006, le ministère de la défense poursuivra sa politique de cession des terrains et de convention de gestion écologique pour les emprises non cédées.

L'objectif des 1500 hectares cédés à l'horizon 2016 est confirmé.

9.7. Partenariat avec l'Office national des forêts (ONF)

La DMPA, en liaison avec les Etats-majors, directions et services et la Direction générale de l'ONF établira pour le 1^{er} mars 2010 un bilan des conventions conclues localement avec l'office et des propositions en vue d'améliorer ce partenariat (bilan des recettes et des dépenses, prévention des feux de forêts, gestion de la biodiversité des forêts, développement de chaufferies bois...).

10 - Bilan carbone ®

En 2009 et 2010, le plan d'action issu du bilan carbone de l'Ilot Saint- Germain et de l'Hôtel de Brienne sera poursuivi.

Annexe 2

Liste des emprises à équiper de compteurs en eau et énergie au cours de l'année 2010

1 – Equiper de compteurs l'ensemble des emprises abonnées aux bases de défense déjà en partie équipées par le SID en 2009

- BREST
- RENNES
- NANCY
- LA VALBONNE
- VALENCE
- AVORD
- TOULON
- MARSEILLE

2 – Equiper de compteurs les emprises abonnées aux bases de défense expérimentales suivantes

- CREIL
- AUBAGNE
- CLERMONT-FERRAND
- ORLEANS - BRICY

3 – Engager un programme concernant l'outre mer : base de défense

- GUYANE

Annexe 3

Liste des opérations de rénovation énergétique au cours de l'année 2011

- Charleville-Mézières (08) – 3^{ème} régiment du génie - Réhabilitation d'un bâtiment cadres célibataires (EMAT)
- Toulon - Base navale (83) - modernisation du casernement de la base sous-marine (EMM)
- Saint-Mandrier (83) – Centre d'instruction naval - Rénovation du bâtiment d'hébergement « M » Cépet (EMM)
- Tours (37) – Base aérienne 705- Réhabilitation lourde du bâtiment LC (EMAA)
- Laudun (30) – 1^{er} régiment étranger de génie - quartier Rollet - rénovation bâtiment d'hébergement cadres célibataires 30 places (EMAT)
- Castres (80) – 8^{ème} régiment parachutiste d'infanterie de marine - Quartier Fayolle - bât 40 - bâtiment hébergement (EMAT)
- Montauban (82) - 17^{ème} régiment du génie parachutiste - Quartier Doumerc - bât 33 - bâtiment hébergement (EMAT)

Annexe 4 : Liste des opérations immobilières HQE

N°	DCSBA	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	Adresses	Commune	Etat de l'opération	Type d'opération	Surface (m²)	Coût (K€)	Année de réalisation	Labels	Statut
1	DCSBA	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	ILOT SAINT ANNE	Neuf	logement collectif	logement collectif	160 logements	9 410	2008	Habitat et Environnement - Démarche H&E	AP5
2	DCSBA	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	ILOT SAINT ANNE	Neuf	locaux d'enseignement	locaux d'enseignement	Amphithéâtre	1 600	2008	Démarche H&E	APS
3	DCSBA	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	ILOT SAINT ANNE	Neuf	locaux d'enseignement	locaux d'enseignement	Gymnase	1 740	2008	HQE	APS
4	EMAA	DDE 45	ORLEANS - BRICV	45	Opérations	BATIMENTS T114	Réhabilitation lourde	Logement collectif	Logement collectif	4 500	2009	NF Territoire - Démarche H&E	APS	
5	EMAA	SNA	MERIGNAC	33	Opérations	BA 108	Neuf	logistique	logistique	construction d'un BCC 160 et bureaux LG2	8 340	2008	HQE	APS
6	EMAA	DDE 45	ORLEANS - BRICV	45	Opérations	BA 123	Neuf	logistique	logistique	4400 m² bâtiment opérationnel à vocation industrielle	23 000	2011	Habitat et Environnement - Démarche H&E	APS
7	EMAA	DDE 27	EUREUX	27	Opérations	BA 105	Neuf	logement collectif	logement collectif	Réhabilitation logements	8 000	2010	NF Territoire - Démarche H&E	AVP
8	EMAA	DRSID IDF	PARIS	75	Opérations	BA 117	Réhabilitation lourde	logement collectif	logement collectif	Réhabilitation logements	8 000	2010	HQE	AVP
9	EMAT	DRSID BORDEAUX	ST MAIXENT L ECOLE	76	Opérations	CASERNE COIFFE	Réhabilitation lourde	bureaux	bureaux	Réhabilitation du bâtiment G	29 000	2012-2013	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	FEB
10	EMAT	DRSID METZ	AUXONNE	21	Opérations	CASERNE MAREY MONSE - AUXONNE	Neuf	locaux d'enseignement	locaux d'enseignement	2 salles de cours	2 288	2011	NF Territoire - Démarche H&E	FEB
11	EMAT	DRSID METZ	BESANCON	25	Opérations	511 RTRN (B)	Réhabilitation lourde	caract-mesa	caract-mesa	2 salles de cours	4 000	2009	NF Territoire - Démarche H&E	PROG
12	EMAT	DRSID METZ	HAGUEBAU	07	Opérations	CASERNE JOFFRE	Neuf	logement collectif	logement collectif	compagnies (2 X 250 places)	2 260	2009	NF Territoire - Démarche H&E	AVP
13	EMAT	DRSID RENNES	LA FLECHE	72	Opérations	QUARTIER ESTIENNE	Réhabilitation	logement collectif	logement collectif	1 372	2009	NF Territoire - Démarche H&E	PROG	
14	EMAT	DRSID RENNES	SARAN	45	Opérations	QUARTIER GALIENI	Réhabilitation	Restaurateur des Internats	Restaurateur des Internats	8 000	2009	Habitat et Environnement - Démarche H&E	AVP	
15	EMAT	DRSID LYON	CALVI	028	Opérations	CASERNE DE CERSCOTTES	Neuf	restauration	restauration	2 700	2009	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	PROG	
16	EMAT	DRSID RENNES	BOURGES	18	Opérations	CASERNE RAFFALI	Neuf	logement	logement	5 500	2011	NF Territoire - Démarche H&E	PROG	
17	EMAT	DRSID RENNES	GUER	50	Opérations	QUARTIER AUGER CARNOT	Extension	restauration	restauration	800	2010	Habitat et Environnement - Démarche H&E	FEB	
18	EMAT	DRSID BREST	RENNES	35	Opérations	CAMP DE COETOUZAN	Extension	restauration	restauration	95 000	2011	NF Territoire - Démarche H&E	FEB	
19	EMM	DRSID BREST	BREST	29	Opérations	EXERABUSSEMENT REGIONAL DU MATERIEL	Neuf	restauration	restauration	15 000	2010	NF Territoire - Démarche H&E	FEB	
20	EMM	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	PLATEAU DE HESDOUN	Neuf	restauration	restauration	25 000	2008	NF Territoire - Démarche H&E	PROG	
21	EMM	DID CHERBOURG	CHERBOURG	50	Opérations	BASE NAVALE	Neuf	restauration	restauration	7 500	2010	NF Territoire - Démarche H&E	PROG	
22	EMM	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	ARSENAL	Neuf	restauration	restauration	3 200	2011	NF Territoire - Démarche H&E	PROG	
23	EMM	DRSID TOULON	TOULON	83	Opérations	BASE NAVALE	Neuf	restauration	restauration	7 500	2012	Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
24	DGA	DCSID/DRSID IDF	PALANSEAU	81	Opérations	BASE NAVALE	Neuf	restauration	restauration	6 000	2012	NF Territoire - Démarche H&E	FEB	
25	EMA	DCSID/DRSID IDF	FONTAINEBLEAU	77	Opérations	ECOLE POLYTECHNIQUE	Neuf	restauration	restauration	120 000	2008	NF Territoire - Démarche H&E	FEB	
26	EMAA	DDE 45	ORLEANS	45	Opérations	ENSTA	Neuf	restauration	restauration	21 700	2010	NF Territoire - Démarche H&E	FEB	
27	EMM	DRSID BREST	BREST	29	Opérations	ENSD	Neuf	restauration	restauration	NC	2009	NF Territoire - Démarche H&E	Dialogue compétitif	
28	EMAT	DRSID METZ	AUTUN	71	Opérations	BA 123	Neuf	restauration	restauration	21 700	2010	NF Territoire - Démarche H&E	Dialogue compétitif	
29	EMAT	DRSID METZ	THIERVILLE	55	Opérations	FORT DE CROZON	Neuf	restauration	restauration	NC	2011	NF Territoire - Démarche H&E	ECA	
30	EMAT	DRSID LYON	BARBY	73	Opérations	CHANGARNIER MAGNOT	Neuf	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Habitat et Environnement - Démarche H&E	APS	
31	EMAT	DRSID BORDEAUX	PAMBERS	12	Opérations	1 et 2 chassasurs	Neuf	restauration	restauration	350	à partir de 2011	Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
32	EMAA	SNA	VILLACOURLAY	78	Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011	Patrimoine, Habitat et Environnement - Démarche H&E	EIF	
					Opérations	13 BCA	Rénovation	restauration	restauration	NC	à partir de 2011			